

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le 24 septembre 2026 à 9H30,

Les personnes présentes et qui ont élargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Mixte d'ENTREPRENEURS & GO TNS. La convocation initiale à 9H30 n'ayant pas permis de réunir le quorum requis, l'assemblée s'est tenue sur la seconde convocation.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Samy Murciano.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2025 ;
 - o le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
 - o le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - o le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées ;
 - o la convocation à la présente AGM ;
 - o le texte des résolutions proposées ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote ;
 - o le projet de nouveaux statuts.

L'assemblée a adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation du budget prévisionnel annuel 2026 ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents ;
- Renouvellement de la délégation de pouvoir à la Fédération en vue de négocier les contrats d'assurance souscrits par l'Association ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Henri LAURENT ;
- Modifications apportées aux contrats d'assurance.

A l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- Refonte des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.



A l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que la lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est de 25.457 euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 55.111 euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation du budget prévisionnel annuel 2026

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du budget prévu pour l'exercice 2026, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les Conventions Réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve les conventions et opérations qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.



Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat confié à la société de courtage d'assurances ENTORIA de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents

L'Assemblée Générale approuve le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de la délégation de pouvoir à la Fédération en vue de négocier les contrats d'assurance souscrits par l'Association

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation à la Fédération conformément à l'article 14 de ses statuts pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Henri LAURENT

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri Laurent pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Modifications apportées aux contrats d'assurance

Afin d'assurer la mise en conformité de l'ensemble du portefeuille des contrats d'assurance « Prévoyance TNS » distribués à compter du 29 juillet 2022, y compris des adhésions non encore mises à jour, de garantir une application uniforme des dispositions contractuelles à l'ensemble des adhérents et de préserver l'équilibre technique du régime, l'Assemblée Générale autorise la modification suivante à compter du 1^{er} janvier 2027 :

Le calcul du niveau de revalorisation des prestations est désormais effectué en référence à l'indice AGIRC-ARRCO, en tenant compte des résultats techniques et financiers, pour les adhésions et remises en vigueur intervenues entre le 7 octobre 2024 et le 1^{er} janvier 2025.

L'Assemblée Générale autorise et approuve la signature des avenants apportant ladite modification.

Cette résolution est adoptée.

A l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

NEUVIÈME RÉSOLUTION
Refonte des statuts

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, et après en avoir pris connaissance, approuve la refonte des statuts et décide de les adopter article par article, puis dans leur ensemble.

Cette résolution est adoptée.

DIXIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président.

[Page de signature ci-dessous]





PAGE DE SIGNATURE

Monsieur Samy Murciano
Président